

Édu-Up



Soutien à la production de ressources numériques pour l'École

Des ressources numériques innovantes et adaptées

Le ministère chargé de l'éducation nationale soutient la production de solutions numériques innovantes et adaptées grâce au dispositif **Édu-Up**. Il adresse les projets de création de **contenus** et **services** associés **innovants**, de la maternelle jusqu'au niveau III (BTS, CGPE), quels que soient les disciplines ou les domaines d'enseignement. Le montant maximum de **subvention** des projets est de 70 000 euros. Les projets peuvent être financés jusqu'à hauteur de 50% du coût global du projet.



107
conventions
signées (de
2018 à fin 2024)



75%
des
demandes
proviennent
d'entreprises



25%
des demandes
proviennent
d'associations
et fondations

Les acteurs clés associés et les bénéficiaires du dispositif

Le dispositif Édu-up implique différents acteurs depuis la conception du projet jusqu'à la mise à disposition :

Les structures candidates

- Entreprises (dont des start up, auto-entrepreneurs..)
- Associations
- Fondations



Les membres de la commission

- Inspection générale
- DGESCO
- DNE
- DRANE
- Réseau Canopé
- CNED
- Des représentants de l'économie et de l'innovation (BPI, Agoranov)
- Éditeurs d'Éducation
- AFINEF, Edtech France

Les destinataires finaux

- Enseignants
- Elèves

Les solutions et contenus peuvent être gratuits, payants, libres...



Les commissions :

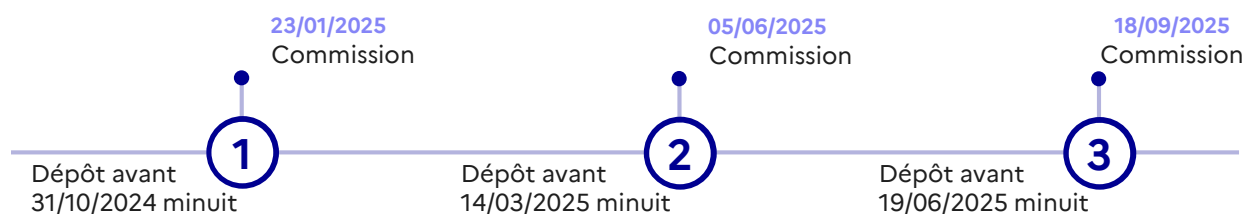
Les membres de la commission se réunissent trois fois par an pour examiner les dossiers, en mettant l'accent sur des scénarios pédagogiques innovants. Ils émettent un avis à partir des expertises rendues sur les projets déposés en fondant leur analyse sur différents aspects : pédagogie, juridique, économique, technique, pilotage.

Le dispositif Édu-up

7 critères l'éligibilité

- 1 Demande de subvention ≤ 70 000 € TTC
- 2 Soumission par une personne morale
- 3 Champ des ressources numériques éducatives (RNE)
- 4 Respect du RGPD
- 5 Respect du RGAA et du décret de juillet 2019
- 6 Budget prévisionnel équilibré et apport propre ≤ 25 % du montant total du projet
- 7 Deux subventions maximum pour une même entité

Prochaines commissions



EXEMPLES DE RESSOURCES RÉCENTES :

- Foxar (Foxar)
- Mathpower II (Learnenjoy)
- Je fabrique mon matériel péda (Fabrique des communs péda)
- Cantoo examens (Inschool)
- Hack ton futur (AGITEDU)
- Orthonémo (MAGIKÉDUK)
- Méludia (Méludia)
- Ben Le Koala 2 (Signes de Sens)
- Fizziq Junior II (Fizziq)
- Cabri Express Primaire Lab (Cabrilog)
- exoPro - Auticiel
- Mathéna - Mathéna

THÉMATIQUES PRIORITAIRES POUR 2023 – 2025 :

- Contenus et services associés utilisant une **intelligence assistée (artificielle)**
- Contenus et services associés favorisant la **simulation, l'immersion et la virtualisation** des objets d'apprentissage
- Contenus et services associés favorisant le **travail collaboratif** élèves et/ou enseignants
- Contenus et services associés visant l'accompagnement des **priorités ministérielles**, notamment favorisant l'**École inclusive** ou les **communs numériques**

Comment y accéder ?

- Le dispositif Édu-Up : <https://eduscol.education.fr/1603/le-dispositif-edu>
- Des ressources numériques innovantes et adaptées grâce au dispositif Édu-Up : <https://eduscol.education.fr/2258/des-ressources-numeriques-innovantes-et-adaptees-grace-au-dispositif-edu>



Contact

Patrice Renaud - DNE TN2 – Bureau du soutien à l'innovation numérique et à la recherche appliquée
patrice.renaud@education.gouv.fr